



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 43 - Cession de collections du Département de la Haute-Saône (collège Gérôme de Vesoul) et affectation des biens au Muséum d'histoire naturelle

Délibération n° 2019/005865

Cession de collections du Département de la Haute-Saône (collège Gérôme de Vesoul) et affectation des biens au Muséum d'histoire naturelle

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	15/10/2019	Favorable unanime

Le Conseil Départemental de la Haute-Saône a adopté un schéma directeur « collèges 2021 » dans lequel la fermeture du collège Gérôme de Vesoul a été programmée à la rentrée scolaire 2019. Cet établissement, vieux de quatre siècles (1607), renfermait des collections d'objets pédagogiques d'intérêt patrimonial.

Un pré-inventaire de l'ensemble des fonds a été conduit par Liliane Hamelin, conservatrice des antiquités et objets d'art. Un comité scientifique, associant l'équipe de conservation du Muséum de Besançon, a quant à lui été constitué en vue de la fermeture définitive du collège, afin d'opérer un travail de repérage, de tri et de sélection du matériel pédagogique à l'aune de son intérêt scientifique et patrimonial, puis de déterminer les destinations les plus adaptées pour ces objets en vue de leur cession à titre gratuit.

A l'issue de cette démarche, une répartition des fonds historiques a été proposée par le Président du Conseil Départemental, Yves Krattinger : la Bibliothèque et le Musée Garret de Vesoul se verront céder à titre gracieux le fonds d'ouvrages littéraires et historiques, ainsi que les moulages d'art. Par sa nature d'établissement scientifique à caractère régional, le Muséum de Besançon est quant à lui apparu comme la structure la plus à même de se voir céder les collections liées à l'enseignement des sciences, ainsi que le fonds documentaire qui lui est lié (ouvrages de Paul Petitclerc). L'ensemble comprend des pièces remarquables, dont deux objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques (maquettes d'écorché anatomique signées du Docteur Auzoux).

La proposition de cession à titre gracieux formulée par le Département de la Haute-Saône à la Ville de Besançon comporte les éléments figurant dans la liste illustrée jointe, qui rejoindraient les fonds du Muséum d'histoire naturelle. L'acquisition à titre gracieux de ce fonds constituerait une belle opportunité d'enrichir les collections du Muséum ainsi que son matériel pédagogique.

La décision d'accepter le don et son affectation appartient au Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal par délibération du 6 novembre 2017. Le positionnement du Conseil Municipal étant néanmoins sollicité par la DRAC pour le suivi administratif et technique des collections, et compte tenu de l'importance de cette donation, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision d'acceptation de la cession à titre gracieux des collections scientifiques et techniques issues du Collège Gérôme à Vesoul et d'affectation de ces éléments à son Muséum d'histoire naturelle.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

